

Conditions d'accès Recrutement et constitution d'une réserve de recrutement Architecte (H/F) - niveau A1

A. Conditions générales

Nul ne peut être recruté s'il ne remplit les conditions suivantes :

1. Etre belge lorsque les fonctions à exercer comportent une participation directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique et aux fonctions qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat, de la Communauté ou de la Région, dans les autres cas, être belge ou citoyen de l'Union Européenne ;
2. Jouir des droits civils et politiques ;
3. Etre de bonne conduite, vie et mœurs ;
4. Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
5. Etre âgé de 18 ans au moins;
6. Etre porteur d'un diplôme ou certificat d'étude suivant les conditions propres à l'emploi à conférer
7. Réussir un examen de recrutement

L'agent doit satisfaire durant toute la carrière aux conditions visées aux points 1 à 4.

B. Profil de la fonction

Architecte- Echelle barémique A1

Votre fonction :

Mission:

L'architecte (m/f) génère des solutions relatives à la conception des avant-projets et projets de construction, de rénovation et d'aménagement des bâtiments, locaux et espaces de l'administration. Il/elle développe une vision stratégique de la mise en œuvre des travaux. Il /elle analyse les situations et données techniques, en veillant à avoir un impact sur les commanditaires et réalisateurs des travaux. Il/elle mène à bien les transformations des espaces qui tiennent à la fois compte des demandes et de la réalité de terrain.

Activités :

- Analyser et comparer les offres des entrepreneurs, des bureaux d'architecture
- Analyser la faisabilité du projet de construction.
- Analyser le contenu des études techniques des autres intervenants du chantier.
- Analyser les demandes de conception de projets avant-projets de construction ou rénovation des bâtiments.
- Analyser les plans relatifs à la sécurité des bâtiments.
- Analyser les problématiques d'écoulement des eaux.
- Analyser les situations de terrain avant de concevoir les projets ou avant-projets de construction ou rénovation des bâtiments de l'administration.
- Comprendre la conception des équipements techniques de chauffage, sanitaires, de protection incendie...
- Comprendre les besoins des personnes et/ou services concernés par le projet de travaux
- Etudier le cahier des charges, ses clauses techniques particulières et les dossiers techniques spécifiques des travaux à effectuer.
- Etudier les plans des chantiers.
- Examiner les possibilités techniques avec les ingénieurs face aux problématiques de terrain.
- Rendre un avis technique relatif aux chantiers de construction et rénovation des bâtiments. .
- Concevoir des projets et avant-projets d'implantation et d'occupation de locaux.
- Concevoir des projets techniques pour l'intérieur ou l'extérieur des bâtiments (bâtiments, voirie...)
- Constituer les dossiers d'exécution rassemblant le cahier des charges, les métrés, les plans de construction et/ou de rénovation, les détails techniques...

- Déterminer les proportions et les volumes des espaces.
- Innover pour améliorer les systèmes en place.
- Mettre en perspective les éléments techniques et de terrain et avoir une bonne perception spatiale.
- Modéliser les problèmes rencontrés sur le terrain pour envisager des pistes de solutions.
- Rédiger les cahiers des charges, les rapports d'études techniques...
- Anticiper les problématiques qui peuvent se présenter dans le contexte d'exécution des travaux.
- Budgétiser les coûts des projets de construction et rénovation des bâtiments.
- Choisir les matériaux appropriés à la réalisation des projets de construction, rénovation aménagement des bâtiments, locaux et espaces.
- Participer aux procédures de désignation des entrepreneurs chargés du projet de construction ou de rénovation et au suivi des appels d'offres ;
- Déterminer les moyens de mise en œuvre des recommandations des audits relatifs à la performance énergétique des bâtiments.
- Développer une vision des projets de construction, de rénovation ou d'aménagement à partir des différentes sources d'information.
- Estimer les délais de réalisation des différentes étapes du chantier et pouvoir établir une planification
- Evaluer les ajustements nécessaires.
- Proposer des solutions techniques sur la base des exigences du maître d'ouvrage et des contraintes en matière d'aménagement du territoire et d'environnement.
- Calibrer les solutions aux caractéristiques des milieux habités, du territoire, du paysage, de la ville, de l'édifice.
- Modifier la structure, la forme des bâtiments, des jardins, du mobilier, l'aménagement d'espaces publics, de places.
- Se tenir au courant des évolutions dans les domaines techniques qui concernent ses activités.
- Vulgariser les conclusions des études techniques pour permettre aux décideurs de se positionner.
- Argumenter ses choix techniques et propositions face aux entrepreneurs.
- Garantir des ouvrages avec une structure stable, résistante et durable répondant aux normes.
- Participer aux réunions de chantier.
- Négocier avec les sous-traitants.
- Calculer la résistance des matériaux.
- Se référer à la réglementation en vigueur pour le domaine de la construction, rénovation de bâtiment et l'aménagement de l'environnement et du territoire.
- Se référer aux documents techniques des fabricants.
- Détecter les pathologies de la construction et l'origine des problématiques techniques
- Détecter les ponts thermiques.
- Prioriser les travaux en fonction de l'importance et de l'urgence.
- Informer et discuter avec le conseiller en prévention SIPP dans le cadre de l'analyse des risques annuelle.
- Informer la hiérarchie des besoins d'interventions techniques dans les bâtiments de l'administration.
- Collaborer avec tous les intervenants du chantier.
- Développer un réseau de contacts avec des firmes, des fournisseurs, des impétrants, des prestataires de services...
- Observer l'état d'avancement du chantier sur le terrain.
- Observer le terrain, les cours d'eau... pour déduire les aménagements qui peuvent être envisagés.
- S'entretenir avec les fournisseurs, citoyens, commanditaires, contrôleurs de travaux...
- Visiter les chantiers de construction et rénovation des bâtiments pour observer l'état d'avancement.

C. Atouts supplémentaires

- Disposer d'une expérience en travaux publics, génie civil, construction
- Avoir une connaissance de la législation en matière de marchés publics, de sécurité sur chantiers
- Avoir une bonne maîtrise des applications informatiques WORD, EXCEL et de logiciels de dessin applicables au domaine

D. Conditions spécifiques

1. Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur universitaire en architecture ou master en architecture
2. Réussir l'examen portant sur les matières suivantes :
 - épreuve écrite éliminatoire : synthèse et commentaire d'une conférence portant sur un sujet d'ordre général. Aucune note ne pourra être prise durant l'exposé de la conférence (20 points)
 - épreuve écrite portant sur des matières déterminées (50 points)
 - épreuve orale consistant en un entretien permettant d'apprécier l'aptitude à diriger du candidat, son esprit d'initiative, son sens de l'organisation et questions sur les matières administratives en rapport avec la fonction à pourvoir (30 points)

N.B. : Les candidats, pour être sélectionnés, devront obtenir 50 % des points pour chacune des épreuves et le total final de toutes les épreuves doit être d'au moins 60 % pour que la candidature soit retenue

E. Documents à fournir avec la candidature

1. Lettre de motivation
2. Curriculum vitae reprenant, entre autres, le parcours scolaire et le parcours professionnel
3. Extrait du casier judiciaire (anciennement Certificat de Bonne Vie et Mœurs), de maximum 1 mois à la date de la candidature
4. Copie des diplômes requis pour l'emploi

L'acte de candidature :

- devra être adressé au Collège Communal de Profondeville, Chaussée de Dinant n°2 à 5170 Profondeville, par **lettre recommandée** (cachet de la poste faisant foi) OU par **remise d'un écrit contre accusé de réception** au service du personnel (du lundi au jeudi : de 8 h à 12 h 30 et de 13 h à 16 h 45 ; le vendredi : de 8 h à 12 h 30), **pour le vendredi 10 novembre 2017.**
- sera accompagné de **tous** les documents énumérés dans la rubrique E « *Documents à fournir avec la candidature* »

!!! L'absence d'un des documents demandés entraînera la nullité de la candidature.